

LE MERCREDI 10 JUIN 2009

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 10 juin 2009, à 20 h 50, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Claude Benoît
Marc Carrière
Louis-Georges Desaulniers
Alexandre Iracà
Sylvain Léger
Dany Ouellet
Michel Tardif

Marc Beaulieu
Dominique Brière
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Jean-Marc Lavoie
Raymond Ménard
Carl G. Simpson

Absence motivée

René Langelier

Absente

Jacinthe Brière

Les représentants du comité de parents:

Jocelyn Fréchette

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Nathalie A. Charette, directrice des ressources matérielles, financières et du transport

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Inauguration du projet identitaire à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau : le 22 juin prochain, à 16h.
- . Message aux parents : encouragez vos enfants en cette fin d'année scolaire.

Parole au public

- . M. Robert Guérin, vice-président du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) – M. Guérin adresse des remerciements à l'égard des compromis faits afin de parvenir à une entente entre la direction et les enseignants de l'école du Sacré-Cœur (G) à l'égard de la participation au *Grand défi Pierre Lavoie*.

Parole aux commissaires

Monsieur Jacques D'Août

- . Bal de graduation de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin du 20 juin prochain : invitation à la prudence.

Monsieur Marc Carrière

- . Réception des remerciements émanant du syndicat (SEO) concernant l'entente à l'école du Sacré-Cœur (G) et félicitations adressées aux élèves.

Monsieur Raymond Ménard

- . Souligne une belle initiative : 5 à 7 pour les employeurs ayant reçu un stagiaire de l'école Sainte-Famille/aux Trois-Chemins.

Monsieur Dominique Brière

- . Fin d'année scolaire : remerciements adressées aux membres du personnel enseignant.

Monsieur Luc Trottier

- . Celui-ci mentionne n'avoir jamais participé à la ligne ouverte concernant le Grand Défi Pierre Lavoie, diffusé par la station radiophonique CJRC .

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 114 (2008-2009)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE – ORIENTATION AU 1^{ER} JUILLET 2010

RÉSOLUTION 115 (2008-2009)

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu la mise sur pied du groupe de travail # 1 dont le mandat était défini de la façon suivante : analyse et optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance;

Attendu les audiences publiques tenues les 2 et 9 février 2009 en lien avec le chantier # 1;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors des comités de travail des 24 février 2009, 15 et 22 avril 2009, du 13 mai 2009 et des 3 et 10 juin 2009;

Attendu les termes de l'écrit de gestion 5221-03-01 ayant pour titre : « Politique de maintien ou de fermeture des écoles »;

Attendu les données démographiques prévisionnelles relatives à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois;

Attendu les termes des articles 79, 193, 211 et 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les documents et données étudiés par les membres du conseil des commissaires;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées adopte une orientation visant la fermeture éventuelle de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois, à compter du 1^{er} juillet 2010;

QU'UN comité d'étude soit formé, au plus tard le 30 novembre 2009, afin de procéder à la consultation publique et à l'analyse des retours de consultations;

QUE ledit comité, en conformité avec l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), soit notamment formé du président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, du commissaire de la circonscription concernée et d'un commissaire représentant le comité de parents;

QUE le rapport dudit comité soit remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le comité de parents soit consulté à l'égard de la modification possible du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le conseil d'établissement de l'école de la Montagne/Notre-Dame-de-la-Garde soit consulté à l'égard de la modification possible de l'acte d'établissement qui, en vertu de la présentation orientation, serait effective au 1^{er} juillet 2010;

QUE les rapports du comité de parents et du conseil d'établissement soient remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QUE l'ensemble des informations disponibles soit mis à la disposition du comité d'étude et des deux groupes consultés;

QUE suivant la réception des recommandations et des observations des divers comités, un rapport, lequel sera public, soit soumis, pour étude, aux membres du conseil des commissaires;



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

QUE des audiences publiques relatives à la modification possible de l'acte d'établissement de l'école de la Montagne/Notre-Dame-de-la-Garde soient tenues avant le 28 février 2010;

QUE la décision relative au maintien ou à la fermeture de l'immeuble soit prise au plus tard en mars 2010.

Monsieur le commissaire Claude Auger demande le vote.

POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Claude Benoît, Dominique Brière, Marc Carrière, Jacques D'Août, Louis-Georges Desaulniers, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE CENTRALE – ORIENTATION AU 1^{ER} JUILLET 2010

RÉSOLUTION 116 (2008-2009)

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu la mise sur pied du groupe de travail # 1 dont le mandat était défini de la façon suivante : analyse et optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance;

Attendu les audiences publiques tenues les 2 et 9 février 2009 en lien avec le chantier # 1;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors des comités de travail des 24 février 2009, 15 et 22 avril 2009, du 13 mai 2009 et des 3 et 10 juin 2009;

Attendu les termes de l'écrit de gestion 5221-03-01 ayant pour titre : « Politique de maintien ou de fermeture des écoles »;

Attendu les données démographiques prévisionnelles relatives à l'école Centrale, à Notre-Dame-de-la-Paix;

Attendu les termes des articles 79, 193, 211 et 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les documents et données étudiés par les membres du conseil des commissaires;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées adopte une orientation visant la fermeture éventuelle de l'école Centrale, à Notre-Dame-de-la-Paix, à compter du 1^{er} juillet 2010;

QU'UN comité d'étude soit formé, au plus tard le 30 novembre 2009, afin de procéder à la consultation publique et à l'analyse des retours de consultations;

QUE ledit comité, en conformité avec l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), soit notamment formé du président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, du commissaire de la circonscription concernée et d'un commissaire représentant le comité de parents;

QUE le rapport dudit comité soit remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QU'EN conformité avec les termes de l'article de 193 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le comité de parents soit consulté à l'égard de la modification possible du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le conseil d'établissement de l'école Centrale soit consulté à l'égard de la révocation possible de l'acte d'établissement qui, en vertu de la présentation orientation, serait effective au 1^{er} juillet 2010;

QUE les rapports du comité de parents et du conseil d'établissement soient remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QUE l'ensemble des informations disponibles soit mis à la disposition du comité d'étude et des deux groupes consultés;

QUE suivant la réception des recommandations et des observations des divers comités, un rapport, lequel sera public, soit soumis, pour étude, aux membres du conseil des commissaires;

QUE des audiences publiques relatives à la révocation possible de l'acte d'établissement de l'école Centrale soient tenues avant le 28 février 2010;

QUE la décision relative au maintien ou à la fermeture de l'école soit prise au plus tard en mars 2010.

Monsieur le commissaire Claude Auger demande le vote.

POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Claude Benoît, Dominique Brière, Marc Carrière, Jacques D'Août, Louis-Georges Desaulniers, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ORIENTATION AU 1^{ER} JUILLET 2010 – OFFRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU

RÉSOLUTION 117 (2008-2009)

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu la mise sur pied du groupe de travail # 1 dont le mandat était défini de la façon suivante : analyse et optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance;

Attendu les audiences publiques tenues les 2 et 9 février 2009 en lien avec le chantier # 1;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors des comités de travail des 24 février 2009, 15 et 22 avril 2009, du 13 mai 2009 et des 3 et 10 juin 2009;

Attendu les documents et données étudiés par les membres du conseil des commissaires;

Attendu que l'École secondaire Hormisdas-Gamelin offre le programme d'éducation internationale et qu'elle dispose des accréditations de l'Organisation du baccalauréat international (OBI) ainsi que de la Société des écoles du monde du baccalauréat international du Québec et de la francophonie (SÉBIQ);

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la possibilité d'établir, à compter du 1^{er} juillet 2010, un point de service du programme d'éducation internationale (PEI) à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau soit analysée;

QUE l'expertise de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin soit mise à contribution dans le processus d'analyse de la faisabilité d'un tel programme à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;

QUE l'ensemble du processus afférent soit sous la responsabilité de la direction générale de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

Monsieur le commissaire Louis-Georges Desaulniers demande le vote.

POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Claude Benoît, Dominique Brière, Marc Carrière, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE : Louis-Georges Desaulniers



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ÉCOLE ST-MICHEL, DE GATINEAU, ET CENTRE LA CITÉ – ORIENTATION AU 1^{ER} JUILLET 2010

RÉSOLUTION 118 (2008-2009)

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu la mise sur pied du groupe de travail # 1 dont le mandat était défini de la façon suivante : analyse et optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance;

Attendu les audiences publiques tenues les 2 et 9 février 2009 en lien avec le chantier # 1;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors des comités de travail des 24 février 2009, 15 et 22 avril 2009, du 13 mai 2009 et des 3 et 10 juin 2009;

Attendu les termes de l'écrit de gestion 5221-03-01 ayant pour titre : « Politique de maintien ou de fermeture des écoles »;

Attendu les termes des articles 79, 193, 211 et 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les documents et données étudiés par les membres du conseil des commissaires;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées adopte une orientation qui vise à :

- cesser de dispenser les ordres d'enseignement du préscolaire, du primaire et du secondaire à l'école St-Michel, à Gatineau, à compter du 1^{er} juillet 2010;
- analyser et évaluer l'orientation à donner quant aux classes d'aide de l'école St-Michel, à Gatineau;
- dispenser l'ordre d'enseignement de la formation générale adulte à l'immeuble St-Michel, à Gatineau, à compter du 1^{er} juillet 2010;
- scolariser les élèves en formation générale adulte du Centre la Cité à l'immeuble St-Michel, à Gatineau, à compter du 1^{er} juillet 2010;
- fermer le Centre la Cité, à Gatineau, à compter du 1^{er} juillet 2010;

QU'UN comité d'étude soit formé, au plus tard le 30 novembre 2009, afin de procéder à la consultation publique et à l'analyse des retours de consultations;

QUE ledit comité, en conformité avec l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), soit notamment formé du président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, du commissaire des circonscriptions concernées et d'un commissaire représentant le comité de parents;

QUE le rapport dudit comité soit remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le comité de parents soit consulté à l'égard de la modification possible du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le conseil d'établissement de l'école St-Michel, à Gatineau, et du Centre la Cité, à Gatineau, soit consulté à l'égard de la modification possible de leur acte d'établissement respectif qui, en vertu de la présentation orientation, serait effective au 1^{er} juillet 2010;

QUE les rapports du comité de parents et des conseils d'établissement concernés soient remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QUE l'ensemble des informations disponibles soit mis à la disposition du comité d'étude et des trois groupes consultés;

QUE suivant la réception des recommandations et des observations des divers comités, un rapport, lequel sera public, soit soumis, pour étude, aux membres du conseil des commissaires;

QUE des audiences publiques relatives à la modification possible de l'acte d'établissement de l'école St-Michel, à Gatineau, et à la révocation possible de l'acte d'établissement du Centre la Cité, à Gatineau, soient tenues avant le 28 février 2010;

QUE la décision finale relative à la présente orientation soit prise au plus tard en mars 2010.

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà demande le huis clos, il est 21h30.

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà propose le retour en séance publique, il est 21h40.

Monsieur le commissaire Dany Ouellet demande que le vote secret ;

QUE les représentants du comité de parents, messieurs Jocelyn Fréchette et Luc Trottier agissent à titre de scrutateurs ;

QUE les bulletins de vote soient détruits.

Le résultat du vote :

POUR : 5

CONTRE : 9

ABSTENTION : 1

REJETÉE À LA MAJORITÉ

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR, DE PLAISANCE – ORIENTATION AU 1^{ER} JUILLET 2010

RÉSOLUTION 119 (2008-2009)

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu la mise sur pied du groupe de travail # 1 dont le mandat était défini de la façon suivante : analyse et optimisation des services offerts à la clientèle dans un contexte de décroissance;

Attendu les audiences publiques tenues les 2 et 9 février 2009 en lien avec le chantier # 1;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors des comités de travail des 24 février 2009, 15 et 22 avril 2009, du 13 mai 2009 et des 3 et 10 juin 2009;

Attendu les termes de l'écrit de gestion 5221-03-01 ayant pour titre : « Politique de maintien ou de fermeture des écoles »;

Attendu les termes des articles 79, 193, 211 et 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les documents et données étudiés par les membres du conseil des commissaires;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées adopte une orientation visant la fermeture éventuelle de l'école Sacré-Cœur, à Plaisance, à compter du 1^{er} juillet 2010;

QUE les écoles St-Michel, à Montebello, et St-Pie-X, à Papineauville, soient réunis en un seul et même acte d'établissement, à compter du 1^{er} juillet 2010;

QUE les bassins d'alimentation actuels des écoles St-Michel, à Montebello, St-Pie-X, à Papineauville, et Sacré-Cœur, à Plaisance, soient réunis en un seul bassin d'alimentation, à compter du 1^{er} juillet 2010;

QU'UN comité d'étude soit formé, au plus tard le 30 novembre 2009, afin de procéder à la consultation publique et à l'analyse des retours de consultations;

QUE ledit comité, en conformité avec l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), soit notamment formé du président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, du commissaire des circonscriptions concernées et d'un commissaire représentant le comité de parents;

QUE le rapport dudit comité soit remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le comité de parents soit consulté à l'égard de la modification possible du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur, de Plaisance, soit consulté à l'égard de la révocation possible de l'acte d'établissement qui, en vertu de la présentation orientation, serait effective au 1^{er} juillet 2010;

QU'EN conformité avec les termes de l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), les conseils d'établissement des écoles St-Michel, à Montebello, et St-Pie-X, à Papineauville, soient consultés à l'égard de la modification possible de leur acte d'établissement respectif, le tout à compter du 1^{er} juillet 2010;

QUE les rapports du comité de parents et des conseils d'établissement concernés soient remis à la commission scolaire au plus tard le 15 janvier 2010;

QUE l'ensemble des informations disponibles soit mis à la disposition du comité d'étude et des quatre groupes consultés;

QUE suivant la réception des recommandations et des observations des divers comités, un rapport, lequel sera public, soit soumis, pour étude, aux membres du conseil des commissaires;

QUE des audiences publiques relatives à la révocation possible de l'acte d'établissement de l'école Sacré-Coeur, à Plaisance, soient tenues avant le 28 février 2010;

QUE des audiences publiques relatives à la modification possible des actes d'établissement des écoles St-Michel, à Montebello, et St-Pie-X, à Papineauville, soient tenues avant le 28 février 2010;

QUE des audiences publiques relatives à l'organisation des services éducatifs entre les deux immeubles de l'école ainsi créés soient tenues avant le 28 février 2010;

QUE la décision finale relative à la présente orientation soit prise au plus tard en mars 2010.

Monsieur le commissaire Raymond Ménard demande le vote secret.

QUE les représentants du comité de parents, messieurs Jocelyn Fréchette et Luc Trottier agissent à titre de scrutateurs ;

QUE les bulletins de vote soient détruits.

Le résultat du vote :

POUR : 7

CONTRE : 8

REJETÉE À LA MAJORITÉ

FINANCEMENT ANNUEL DU SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS 2009-2010
--

RÉSOLUTION 120 (2008-2009)

Attendu les résolutions adoptées par les commissions scolaires francophones de la région 07 qui proposaient une nouvelle structure régionale en formation professionnelle (CSCV 96 2002-2003, CSD C082-0302, CSHBO 2003-CC225 et CSPO C.C.-02-2-867);

Attendu l'adoption de la structure administrative au conseil d'administration du SRFPO du 27 mars 2006;

Attendu que les campagnes de valorisation et de promotion menées conjointement avec Emploi-Québec et les partenaires de l'éducation ont eu un effet positif sur la perception qu'ont les parents, les enseignants, les professionnels et les élèves en regard de la formation professionnelle;

Attendu que la région s'est doté de nouvelles options permanentes Ébénisterie et Assistance technique en pharmacie et une carte rotative de cinq (5) nouvelles options dans le secteur de la construction : Carrelage, Peinture en bâtiment, Plâtrage, Pose de revêtements souples et Pose de systèmes intérieurs;

Attendu les résultats positifs des démarches entreprises auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au chapitre des immobilisations :

- Agrandissement du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, Pavillon Relais de la Lièvre : 1,3 million \$;
- Aménagement d'un atelier polyvalent dans une école primaire de Campbell's Bay, afin de doter la région d'un centre multiservices en formation professionnelle : 844 000 \$;
- Agrandissement du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais pour la carte rotative : 2 117 235 \$;

Attendu les travaux en cours :

- Augmenter les options à la carte rotative : Pose de revêtements de toiture, Installation et fabrication de produits verriers, Préparation et finition de béton;
- Offre d'un nouveau programme permanent : Installation et réparation d'équipements de sécurité;

Attendu la présentation d'un plan d'action triennal;

Attendu les travaux régionaux menés pour accroître le nombre de jeunes de moins de 20 ans dans les centres de formation professionnelle de l'Outaouais avec la formation générale des jeunes et des adultes;

Attendu le soutien pédagogique régional offert aux centres de formation professionnelle;

Attendu le développement d'une image corporative de la formation professionnelle dans les médias de l'Outaouais;

Attendu les représentations aux différents comités pour l'ensemble de l'Outaouais;

Attendu les travaux réalisés avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du Plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique et du Pacte pour l'emploi;

Attendu l'ajout de points de services sur l'ensemble du territoire : Santé, assistance et soins infirmiers au Centre de formation professionnelle Pontiac et Assistance à la personne en établissement de santé au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie; Cuisine d'établissement au Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau; Réalisation d'aménagements paysagers et Entretien général d'immeubles au Centre Compétences Outaouais; Mécanique de véhicules légers au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE soit adopté le financement et la répartition financière suivante entre les commissions scolaires :

Commission scolaire des Draveurs	35 %	164 244,50 \$
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	35 %	164 244,50 \$
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	20 %	93 854,00 \$
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	10 %	46 927,00 \$



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

QUE le pourcentage de participation ainsi établi entre les commissions scolaires soit maintenu pour les trois prochaines années, soit les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

POUR : Marc Beaulieu, Claude Benoît, Dominique Brière, Marc Carrière, Jacques D'Août, Alexandre Iracà, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE : Claude Auger, Louis-Georges Desaulniers, Cécile Gauthier, Jean-Marc Lavoie, Dany Ouellet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POLITIQUE RELATIVE À LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL – ADOPTION

RÉSOLUTION 121 (2008-2009)

Attendu l'importance d'assurer le développement professionnel ainsi que de favoriser et de développer le plein potentiel du personnel de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions et les priorités d'action retenues lors de la session de travail du conseil des commissaires tenue à Montpellier les 19 et 20 septembre 2008;

Attendu les discussions des membres des groupes de travail # 2 et # 3 lors des rencontres du 21 octobre et du 24 novembre 2008;

Attendu les mémoires déposées par les groupes consultés dans le cadre des audiences publiques des groupes de travail # 2 et # 3, tenues les 2 et 9 février 2009;

Attendu les discussions des membres du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 6 mai 2009;

Attendu l'accord de principe donné par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 mai 2009;

Attendu les consultations faites auprès des comités de relation de travail du personnel de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Claude Benoît;

QUE la Politique relative à la formation continue du personnel soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion – 5221-07-01).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINTE-FAMILLE / AUX TROIS-CHEMINS, À THURSO, ET À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 122 (2008-2009)

Attendu l'appel d'offres public MMB-0810RT01 concernant des travaux de réfection des installations sanitaires à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso, et à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Construction Chartrand..... 249 000.00 \$
375, rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0
- Defran Inc..... 283 422.00 \$
55, Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Construction Chartrand ;

Attendu que le financement de ce projet provient du MELS dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu les discussions des membres du groupe de travail #1 lors de la rencontre du 25 mai 2009;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le contrat pour les travaux de réfection des installations sanitaires à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso, et à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit adjugé à la firme Construction Chartrand pour la somme de deux-cent-quarante-neuf-mille dollars (249 000.00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINT-LAURANT, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 123 (2008-2009)



Attendu l'appel d'offres public MMB-0828RT01 concernant des travaux de réfection des installations sanitaires à l'école Saint-Laurent, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Defran Inc..... Désistement
55, Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7
- Construction Chartrand..... 187 300.00 \$
375, rue Galipeau, Thurso (Québec) J0X 3B0

Attendu les termes de la lettre de désistement du président de la firme Defran inc., M. Denys Labelle;

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Construction Chartrand;

Attendu que le financement de ce projet provient du MELS dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu les discussions des membres du groupe de travail #1 lors de la rencontre du 25 mai 2009;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le contrat pour les travaux de réfection des installations sanitaires à l'école Saint-Laurent, à Gatineau, soit adjugé à la firme Construction Chartrand pour la somme de cent-quatre-vingt-sept-mille-trois-cents dollars (187 300 \$) taxes exclues.

POUR : Marc Beaulieu, Claude Benoît, Dominique Brière, Marc Carrière, Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE : Jacques D'Août, Louis-Georges Desaulniers

ABSTENTION: Sylvain Léger

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

TRAVAUX DE DRAINAGE À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 124 (2008-2009)

Attendu l'appel d'offres public AMT-0922DR01 concernant des travaux de drainage à l'école aux Quatre-Vents, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- C.S. Terrec inc97 846.50 \$
1764_A, boul. Maloney Est, Gatineau (Québec) J8R 1B5
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc. 119 331.45 \$
5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à C.S. Terrec inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient de l'enveloppe d'investissement de la commission scolaire;

Attendu les discussions des membres du groupe de travail #1 lors de la rencontre du 25 mai 2009;

Attendu les démarches entreprises auprès de la Ville de Gatineau à l'effet de contribuer financièrement à ce projet de réfection;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière;

QUE le contrat pour les travaux de drainage à l'école aux Quatre-Vents, à Gatineau, soit adjugé à la firme C.S. Terrec inc. pour la somme quatre-vingt-sept-mille-huit-cent-quarante-six dollars et cinquante (97 846.50 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA MONTAGNE / NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE – NOMBRE DE REPRÉSENTANTS – MODIFICATION
--

RÉSOLUTION 125 (2008-2009)

Attendu les dispositions de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu la demande faite par le conseil d'établissement de l'école de la Montagne / Notre-Dame-de-la-Garde par l'entremise de la résolution 050-CE (2008-2009) à l'effet de diminuer de deux représentants la composition dudit conseil;

Attendu la recommandation du directeur de l'école et l'approbation du directeur général;



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QU'À compter de l'année 2009-2010, le nombre de représentants au conseil d'établissement de l'école de la Montagne / Notre-Dame-de-la-Garde, soit fixé comme ci-après décrit :

4 parents
4 membres du personnel
2 représentants de la communauté

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – PÉRIODE ESTIVALE 2009

RÉSOLUTION 126 (2008-2009)

Attendu les termes de l'article 201 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3), lequel accorde au directeur général la responsabilité de la « gestion courante des activités et des ressources de la commission scolaire »;

Attendu qu'au cours de la période estivale, il est plus difficile de réunir les membres du conseil des commissaires et du comité exécutif;

Attendu que durant cette même période, des décisions touchant la gestion et l'administration de la Commission scolaire doivent être prises;

Attendu les termes de l'article 5.3, alinéa 6.1, de l'écrit de gestion ayant pour titre «Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs» (Ref. recueil de gestion – Règlement C.C.r. 28 2008);

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le directeur général, monsieur Maurice Groulx, soit autorisé, pour la période du 11 juin au 17 août 2009, à prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

QUE lesdites décisions fassent l'objet de discussions préalables avec le président ou le vice-président du conseil des commissaires le cas échéant;

QU'UN rapport des décisions ou actions prises par le directeur général soit inclus au rapport de ce dernier, lequel sera déposé lors de la séance ordinaire du comité exécutif qui aura lieu le mardi 18 août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Questions relatives à la séance

Monsieur Jean-Marc Lavoie

- . Installations sanitaires de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf.

Monsieur Dominique Brière

- . Approche à l'égard du processus relatif aux orientations relatives aux fermetures d'écoles.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 127 (2008-2009)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 2 septembre 2009, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau à Papineauville.

Il est 22 h 55.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général